

2021_CT2_333

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix - Affectation des résultats de l'exercice 2020

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à FILIPPI Claude – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

Rapporteur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 30 Septembre 2021

02_1_02

■ **Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix - Affectation des résultats de l'exercice 2020**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 7 Octobre 2021

6

FBPA 006-07/10/21 CM

■ Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix - Affectation des résultats de l'exercice 2020

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale de la Métropole Aix-Marseille-Provence a été approuvé par le vote du Compte Administratif le 4 juin 2021.

Cet arrêté des comptes permet de déterminer :

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement (d'exploitation) constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice auquel s'ajoutent les résultats antérieurs de clôture ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement laissant apparaître un besoin ou un excédent de financement de la section ;
- Les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

Le besoin de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et dérivées consiste, une fois le résultat de fonctionnement arrêté et constaté lors de l'approbation du compte administratif, à l'affecter en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire, soit être maintenu en section de fonctionnement.

Les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2020 sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultats de l'exercice 2020		Résultats de clôture Fonctionnement (Exploitation) 2020	Résultats de clôture d'investissement 2020 (B)	Restes à Réaliser en Recettes 2020 (C)	Résultats cumulés Investissement 2020 (B+C)	Part affectée à l'investissement 2021 (D)	Solde maintenu en section de Fonctionnement (Exploitation) (A-D)
	Fonctionnement / Exploitation	Investissement						
OPERATIONS D AMENAGEMENT	-1 989 305,06	600 000,00	-1 716 292,22	1 857 101,07		1 857 101,07		-1 716 292,22
GESTION DES DECHETS	2 550 951,13	14 482 057,04	5 754 194,13	16 833 520,55		16 833 520,55		5 754 194,13
ASSAINISSEMENT EN DELEGATION	3 459 256,09	4 310 139,53	4 877 195,13	-2 288 623,91		-2 288 623,91		2 588 571,22
EAU EN DELEGATION	464 719,95	1 255 520,22	2 566 339,99	-1 084 197,26		-1 084 197,26		1 482 142,73

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La délibération FBPA 006-10082/21/CM du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 approuvant le Compte Administratif 2020 des Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement des Budgets Annexes « Assainissement en délégation » et « Eau en délégation » comme suit :

Budget Annexe « Assainissement en délégation » :

Le résultat de clôture 2020 de la section d'exploitation s'établit à 4 877 195,13 euros.

Le résultat cumulé 2020 de la section d'investissement, incluant les restes à réaliser en recettes, s'élève à - 2 288 623,91 euros.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un montant de 2 288 623,91 euros, prélevé sur l'excédent de la section d'exploitation, pour permettre la couverture du besoin de financement de la section.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget Supplémentaire 2021 à l'émission d'un titre de recette au compte 1068, « Autres réserves ».

Le solde de l'excédent d'exploitation qui s'élève à 2 588 571,22 euros est maintenu en section d'exploitation et porté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser qui s'établit à 2 288 623,91 euros sera inscrit sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du Budget Supplémentaire 2021 en dépenses.

Budget Annexe « Eau en délégation » :

Le résultat de clôture 2020 de la section d'exploitation s'établit à 2 566 339,99 euros.

Le résultat cumulé 2020 de la section d'investissement, incluant les restes à réaliser en recettes, s'élève à - 1 084 197,26 euros.

Il est proposé d'affecter, en section d'investissement, un montant de 1 084 197,26 euros prélevé sur l'excédent de la section d'exploitation, pour permettre la couverture du besoin de financement de la section.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget Supplémentaire 2021 à l'émission d'un titre de recette au compte 1068, « Autres réserves ».

Le solde de l'excédent d'exploitation qui s'élève à 1 482 142,73 euros est maintenu en section d'exploitation et sera porté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser qui s'établit à 1 084 197,26 euros sera inscrit sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du Budget Supplémentaire 2021 en dépenses.

Article 2 :

Est pris acte des inscriptions budgétaires suivantes :

Budget Annexe « Opération d'Aménagement » :

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture de 1 716 292,22 euros qui sera reporté en dépenses sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat d'exploitation reporté » du Budget Supplémentaire 2021.

La section d'investissement présente un résultat de clôture de 1 857 101,07 euros qui sera reporté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du Budget Supplémentaire 2021.

Budget Annexe « Gestion des déchets » :

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture de 5 754 194,13 euros qui sera reporté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat d'exploitation reporté » du Budget Supplémentaire 2021.

La section d'investissement présente un résultat de clôture de 16 833 520,55 euros qui sera reporté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du Budget Supplémentaire 2021.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix - Affectation des résultats de l'exercice 2020

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **13 OCT. 2021**